

Conseil des Sages de Lormont

Rapport sur les travaux de la commission 2 à l'Assemblée plénière du Jeudi 20 septembre 2018.

Sur la base du rapport de trois ans d'activité établi en octobre 2017 qui s'articule autour de sept thèmes ci-dessous résumés, nous allons l'actualiser à partir des travaux des 6 réunions qui se sont tenues de Décembre 2017 à Juin 2018.

1 - Synthèse des trois ans de travaux :

Avis sur les dispositifs d'aides à l'emploi:

Suite à l'audition des principaux responsables des structures d'aide (Pole emploi, Plie, Mission locale, agence d'intérim) il est apparu qu'il existe de nombreuses portes d'entrée pour la recherche d'emploi qui devraient renforcer leur coordination et améliorer leur communication pour les rendre plus accessibles. L'accueil des demandeurs d'emploi sur la commune est en place. Ces dispositifs semblent toutefois manquer de relation avec les entreprises, sources d'offre d'emploi. A la question relative aux fichiers d'entreprises dont elles disposent et aux actions de prospection qu'elles conduisent, les réponses ont été évasives.

Sur ce point les différents organismes devaient nous tenir informé des évolutions, nous n'avons eu aucun retour.

Promotion de l'emploi des femmes:

Nous constatons qu'il existe des freins à l'emploi des femmes, mais que des réponses existent déjà sur la commune : garde d'enfant, maîtrise de la langue, qualification professionnelle, difficultés de déplacement.

Pour les trois premières le réseau d'aide maternelle, le Clac, le Pole Emploi peuvent proposer des solutions ;

Sur les problèmes de déplacement nous avons proposé deux pistes de travail.

La première à court terme : il existe plus de 3000 entreprises dans le corridor du tramway dont une majorité de commerces et services qui compte tenu du « turn over » sont en permanence à la recherche de personnel en général peu qualifié qui peut bénéficier d'une accessibilité favorisée par le réseau tramway. Nous avons préconisé de communiquer fréquemment vers ces entreprises pour présenter des cv de demandeur. Il nous a été répondu que les entreprises étaient trop sollicitées et donc que notre préconisation ne serait pas mise en œuvre.

La seconde à moyen et long terme : c'est la politique de mixité activité / habitat particulièrement sensible dans la Métropole et la commune. Les zones d'activités ne cessent de se concentrer sur quelques pôles, principalement à l'ouest et au centre ou s'éloignent vers les périphéries(A 89) générant des problèmes de circulation quotidiens. Il est souhaitable de revoir la politique foncière et d'Opérations d'Intérêt Métropolitain pour rééquilibrer l'espace entre habitat et activité.

Création d'entreprise, prospection de nouvelles entreprises, promotion du tissu économique de la commune :

Les entreprises sont sources de création d'emploi, il est donc important de développer une politique de prospection de porteur de projets et de soutenir et promouvoir les entreprises installées sur la commune. Nous constatons que les moyens d'aide à la création existent en partie ADIE, Coop Alpha, mais que le volet promotion et prospection est faible si on le compare à d'autres communes.

Le Club d'entreprises de Lormont n'est pas très actif, le site portail de la ville n'était pas à la hauteur de l'enjeu en matière de développement économique, le service de développement économique communique peu.

Nous avons fait remarquer que sur la vidéo de présentation de Lormont récemment réalisé le volet économique est largement sous évalué.

Sur la refonte du site internet nous avons été associés après de nombreuses relances à la démarche, nous attendons de tester la maquette.

Nous pensons qu'il y a lieu de renforcer les moyens du service économique pour accentuer une politique de prospection et de promotion de la commune.

Evolution des capacités d'accueil des entreprises disponibilités foncières:

Le renouvellement urbain sur la commune entraine la reconversion de zones d'activité en zone d'habitat (La Ramade, le bas Lormont) faisant disparaître un potentiel foncier à vocation d'activité au profit d'un habitat devant renforcer la mixité sociale.

Nous souhaitons pouvoir mesurer les résultats obtenus après plus de dix ans de renouvellement urbain en analysant l'évolution démographique par quartier.

Malgré nos demandes réitérées nous n'avons pas obtenus ces données qui nous permettraient de connaître la situation.

Nous nous interrogeons : si ces données n'existent pas comment nos élus peuvent ils piloter la politique d'urbanisation de la commune ? si ces données existent quelles sont les raisons de la non communication au Conseil des sages ?

Impact de l'économie numérique:

Nous avons auditionné l' élu en charge de cette question qui nous a présenté le projet de Lormont ville numérique. Nous avons pu mesurer l' ampleur des programmes d' équipement au niveau scolaire et de la médiathèque pour rendre accessible ces outils au plus grand nombre.

La refonte du site de la ville va constituer un nouveau volet de la dématérialisation des services au profit des citoyens.

Mais nous n' avons pas d' information sur le développement d' une économie du numérique au niveau des entreprises, comme c' est le cas dans d' autre partie de l' agglomération (Begles, Bordeaux, Pessac).

Depuis l' audition de départ nous n' avons pas eu de retour ou de sollicitation.

Impact de la création de la Métropole sur la réorganisation des politiques de l' emploi et du développement économique:

M Le Maire nous a demandé de nous intéresser à la Métropolisation et à ses effets sur la commune.

Nous constatons que cette nouvelle organisation a des effets sur les organisations de coopération intercommunales mises en place précédemment sur la Rive droite GPV et Haut de Garonne Développement.

Dans la communication publique de la Métropole, la Rive Droite est particulièrement absente en matière de développement économique, les choix de la Métropole affichent un renforcement des pôles existants au détriment d' un rééquilibrage.

Le séminaire organisé par HGD a essayé de définir des Territoires d' Intérêt Métropolitains en réponse sans doute aux Opérations d' Intérêt Métropolitain toutes situées en Rive Gauche.

Il nous paraît nécessaire d' affirmer une politique de rééquilibrage vers la Rive droite et de la doter des moyens adéquats.

Concurrence et complémentarité entre les territoires:

Pour le développement des activités et de l' emploi l' ensemble des communes de l' agglomération sont en concurrence dépassant ainsi la seule Métropole.

Lormont est particulièrement concerné pour le pôle commercial de Carrefour qui subit une concurrence forte de celui de Grand Tour à Ste Eulalie mais aussi des différents pôles de proximité qui se créent à Yvrac, Beychac ... Nous avons attiré l' attention de M Le Maire sur cette situation source de disparition d' emploi.

La complémentarité entre Bordeaux et Lormont a pu trouver une solution dans le cadre des besoins d'extension de CNB, mais il semble nécessaire de prévoir une marge de développement foncier autour du pôle de Lissandre dans le cadre des opérations de construction d'habitat tant à Bordeaux qu'à Lormont.

Pour conclure les participants à cette commission, s'interrogent sur le rôle du Conseil des sages compte tenu du peu de retour enregistré sur leurs avis et préconisations.

Sur les travaux futurs, une rencontre avec Grégoric FAUCON Délégué insertion, emploi, formation et Alexandre CHADILI délégué au club d'entreprises est à envisager.

Deux thèmes retiennent l'attention: l'Economie Sociale et Solidaire et son développement sur la commune, et comment valoriser le potentiel économique de la commune et plus particulièrement autour du pôle santé et de la silver économie.

Nous n'avons pas pu aborder les deux sujets précédents au premier semestre 2018

2 - Actualisation des travaux

En Décembre 2017

les difficultés de circulation et de transport dans la Métropole nous ont conduit à adresser à M Le Maire la lettre ci-dessous faisant un certain nombre de préconisations dont certaines ont été reprises depuis :

Lormont, le 17 Décembre 2017

Monsieur Le Maire,

Dans le cadre des travaux du Conseil des sages de Lormont sur la métropolisation, les différentes commissions s'inquiètent, comme l'ensemble des habitants, de la forte dégradation des conditions de mobilité au sein de l'agglomération. Depuis quelques mois cette situation s'accroît et se traduit par une augmentation des temps de transport domicile-travail due aux embouteillages des principaux axes routiers, à la saturation des rames de tramway, aux difficultés de stationnement.

Nous avons appris qu'une réunion doit se tenir au sein du conseil de Métropole le 21 décembre pour rechercher des solutions à mettre en œuvre pour remédier à cette situation.

Nous avons évoqué à plusieurs reprises dans nos comptes-rendus quelques pistes de solution que nous souhaitons vous communiquer à savoir :

- la création de nouveaux parcs relais en périphérie de la métropole, dans l'espace péri urbain, dotés de navettes cadencées vers le réseau TBM*
- le développement du « covoiturage intéressé » en donnant des avantages aux automobilistes qui choisiraient cette solution*
- une meilleure utilisation des liaisons SNCF de ceinture*
- une meilleure organisation du plan de circulation à l'intérieur de la rocade sur les axes pénétrants*
- des mesures de limitation de la circulation des poids lourds sur les autoroutes et rocades.*

Nous sommes toutefois conscients que toutes les mesures qui seront prises ne pourront résoudre le problème de fond que pose le développement urbanistique actuel qui est la source de cette thrombose. L'augmentation de la population, liée à un schéma d'urbanisation qui accentue les déséquilibres entre les zones d'habitat à l'est et les zones d'activité à l'ouest, l'hypercentralisation des activités sur la métropole au détriment des pôles départementaux d'équilibre (St André, Libourne, Langon) sont les causes de cette situation. Sans une forte réorientation du schéma de développement et d'urbanisation de la Métropole, la situation actuelle ne pourra qu'empirer au détriment de ses habitants.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à notre courrier. Nous savons que vous nous ferez part de vos préconisations lors de ce travail à la Métropole.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en notre active collaboration pour le développement de notre commune.

Robert ANTONY

Bernard BENECH

Jean LARRIEU

En Janvier 2018

Nous avons travaillé sur le nouveau site portail de la Ville pour lequel nous avons été associés par le cabinet en charge du développement.

Nous notons des améliorations mais toujours une insuffisance de contenu et de forme sur dans le domaine économique de la commune.

En Mars 2018

Nous nous sommes intéressés à la démarche lancée par la Métropole sur Bordeaux 2050 et avons répondu à l'enquête diffusée numériquement en nous étonnant toutefois qu'aucune question ne porte sur le bilan des actions entreprises dans le domaine de l'urbanisme, des transports de l'économie.

Nous avons également préparé le dossier de présentation de nos travaux pour la rencontre du Bureau du CDSL avec le Conseil Municipal du 28 mars.

En Avril 2018

Nous avons fait le point sur la rencontre du Bureau et du Conseil Municipal qui semble avoir découvert et apprécié pour la majorité des présents. Il a été décidé de diffuser tous nos comptes rendu sur le système informatique interne aux services « Stella » pour un meilleur suivi de nos demandes d'information.

En Mai 2018

Nous avons reçu le courrier du Président du Conseil de Développement Durable de la Métropole acceptant la proposition de Mr Le Maire de nomination au conseil de Jean LARRIEU pour l'un des siège revenant à Lormont. Sur ce sujet J Belloq nous informe que Mr SENEGUAS ayant quitté la commune de Lormont devra être remplacé.

Nous avons débattu de la mise en sens interdit de la rue des Gravières et la majorité des présents juge que ce n'est pas une décision efficace, le flot de circulation transitant entre la bas Lormont et l'Avenue de Paris va se reporter sur d'autres axes intérieurs du plateau générant des nuisances dans des zones d'habitat.

En Juin 2018

Nous avons vivement réagi aux propos du Vice Président en charge des Codev de la Métropole et émis le point de vue suivant intégré au compte rendu de Juin.

Dans le journal Sud Ouest du 18/06 on note dans la rubrique Agglorama : Vie quotidienne : « La Métropole doit être fiable » Franck Raynal, Le Maire de Pessac avocat de la mutualisation, défend une Métropole de la vie quotidienne et se projette sur le prochain mandat.

Les propos tenus par ce Vice Président en charge des Codev contrats de financement de la Métropole avec les communes nous inquiètent à deux titres :

- *il avance des contre vérités sur la réalité de la composition du tissu urbain en matière d'habitat indiquant « Pessac, c'est 31% de logements sociaux, plus qu'à Lormont » semblant « regretter que la rive droite capte la politique sociale de la ville ». Cela relève d'une profonde méconnaissance de la réalité pour un élu responsable de l'affectation de budget d'appui aux communes ou d'une mauvaise foi qui n'augure rien de bon pour les équilibres au sein de la Métropole.*
- *Il indique que dans les contrats de Codev tout semble bien se passer sauf pour Lormont précisant « Lormont est revenu après coup sur sa copie, mais on ne revient pas sur une négociation entre les services de sa commune et de ceux de la Métropole qu'on a acté »
Etrange conception semble t il de la négociation et du rôle des services.*

A ce jour ces propos n'ont fait l'objet d'aucun démenti ou correctif de sa part.

Il nous semble souhaitable que la vérité soit faite sur la réalité du taux de logement social dans la Métropole et de son évolution récente par commune, nous avons demandé à plusieurs reprises que ces informations nous soient fournies en ce qui concerne Lormont sans résultat à ce jour. Il en va de la transparence des données publiques pour éclairer les citoyens par ailleurs sollicités pour donner leur point de vue sur l'avenir de la Métropole.

Nous souhaiterions également connaître le contenu des projets qui font l'objet du projet de Codev qui semble bloqués selon F Raynal et des raisons de ce blocage.

Note établie le 21 septembre 2018 par Jean Larrieu rapporteur de la commission 2